

Cachet de l'établissement obligatoire ⁽¹⁾

ATTESTATION D'ASSURANCE

"à compléter par l'établissement et à remettre au représentant légal"

Année Scolaire 2021/2022

L'élève :

(Nom et prénom, adresse complète)

est assuré en « individuelle accident » selon la formule HARMONIE

conformément aux clauses et conditions du contrat N° 12.290.100 de la Compagnie "GENERALI ASSURANCE", souscrit par l'établissement scolaire privé ci-dessus désigné, par l'intermédiaire des :

**ASSURANCES F.E.C.
42 B RUE DU FAUBOURG - BP 80820
57013 METZ CEDEX 1**

L'élève ci-dessus mentionné est assuré en formule « SCOLAIRE-TRAJET et EXTRA SCOLAIRE » conformément à la formule retenue durant la présente année scolaire et ce jusqu'au jour officiel de la prochaine rentrée scolaire.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager la Compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Pour être valable la présente attestation doit être visée et revêtue du cachet de l'établissement scolaire ⁽¹⁾

Pour l'établissement :
(Signature obligatoire)

(1) cachet de l'établissement scolaire obligatoire

(2) cocher la case correspondante à la formule choisie